

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2017

APPLICATIONS

Nos ventes de matériaux sont soumises aux présentes conditions générales et le fait de passer commande implique leur acceptation par le client sans réserve. Celles-ci prévalent sur toutes autres conditions d'achats ou de commande.

Toutes les dérogations aux présentes dispositions devront faire l'objet d'un accord écrit de notre part figurant dans notre offre et constitueront alors les conditions particulières de notre relation contractuelle.

OFFRE

La durée de validité de nos devis est de 3 mois à compter de la date d'émission.

Elle prendra effet pendant cette période dès la confirmation de son acceptation par écrit, stipulant nom et n° exacte du chantier, adresse de facturations, quantités, prix conditions, etc...

Toutes les modifications du devis après acceptation devront faire l'objet d'un accord écrit. Elles feront l'objet de nouveau prix. En cas de variation de plus ou moins 20% dans le volume de nos ventes, par rapport aux quantités prévus au devis initial, nous nous réservons le droit de revoir les prix unitaires de notre offre. Nous nous réservons également le droit de refuser les commandes des clients ne présentant pas de garanties de solvabilité suffisantes.

PRODUITS "SAPA"

Tous les produits hors normes VSS élaborés par SAPA, feront l'objet d'une convention spécifique entre la SAPA et l'acheteur. **Notamment les produits colorés qui sont à garantie limitée.**

CONFIDENTIALITE

Tous les documents (études, solutions techniques, devis, prix) remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété, même si ils ont été établis en collaboration avec le client. Ils ne peuvent être révélés ou transmis sans accord de notre part sous peine de dommages et intérêts.

COMMANDE

Pour les matériaux et fournitures et en l'absence de commande préalable, le bon de livraison sera réputé valoir lettre ou bon de commande et constituer le contrat de vente écrit entre vendeur et client. La facture correspondant à cette vente sera par conséquent considérée comme due.

TRANSPORT

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire qui devra faire son affaire personnelle de toutes réclamations contre les transporteurs, conformément aux règles applicables au contrat de transport ou aux conventions particulières. En cas de retard, avaries pertes ou manquants, le client ne pourra exercer aucun recours contre notre société.

FOURNITURE

Tous nos matériaux sont réputés agrées par nos clients sauf réclamation présentée immédiatement, soit au moment de l'enlèvement ou de la livraison. Aucune réclamation ne pourra être prise en considération ultérieurement. Il appartient en particulier au client de vérifier la concordance des caractéristiques et valeurs inscrites sur le bon de livraison avec celles de sa commande, ceci également au moment de l'enlèvement ou de la livraison.

PRIX

Les prix s'entendent établis hors tous droits et taxes, tous droits et taxes en sus à la charge de l'acheteur, quel qu'en soit le redevable légal.



LIVRAISON

Nos obligations contractuelles seront suspendues de plein droit sans que notre responsabilité puisse être engagée, au cas d'événement de force majeure ou du cas fortuit nous empêchant d'exécuter nos obligations dans des conditions normales. Sont notamment concernés l'incendie, l'inondation, le gel, la réquisition, l'état de guerre, l'arrêt de travail, le lock-out, l'arrêt ou le retard de production chez nos fournisseurs, transporteurs, prestataires ou sur nos lieux de production. Nous nous réservons le droit de refuser les commandes des clients dans les cas de dépassement de la capacité de production (ou arrêt pour entretien ou panne) de notre outil industriel. Pour l'ensemble de ces clauses aucun dédommagement ne notre part ne pourra être sollicité.

HORAIRE D'OUVERTURE

Eté : du lundi au jeudi le vendredi 06h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30 do 16h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00 or 13h00 à 16h30 le vendredi 07h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00 or 13h00 à 16h00

Il est accepté de déroger à cet horaire si les délais de préavis suivant sont respectés :

Travail en dehors de l'horaire normal : préavis jusqu'à 15h30 le jour avant la date de la pose. Commande écrite (par fax) exigée.

Travail de nuit et le week-end : les travaux de nuit (de 20h00 à 06h30) et le week-end doivent être planifiés avec notre personnel de production. Les demandes doivent nous parvenir au minimum 8 jours avant la date de pose prévue et confirmée 48h00 (par fax) avant ladite date accompagnée des autorisations de travail conventionnelles.

Tout manquement annulera l'engagement de notre entreprise et aucun dédommagement de notre part ne pourra être sollicité.

CONDITIONS PARTICULIERES

Toute commande fabriquée mais non enlevée sera facturée suivant le prix établi majoré des frais de mise en décharge.

Toute demande tardive d'annulation d'ouverture en dehors des heures ouvrables sera facturée au cas par cas suivant la tarification y relative.

Toutes les personnes présentes sur le site doivent se conformer aux règles internes de l'entreprise et aux diverses ordonnances et réglementations soumises aux lois fédérales et cantonales en vigueur, notamment celles de la **SUVA**.

CLAUSE DE PROPRIETE

Les matériaux et fournitures restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral par le client. Pendant la durée de la réserve de propriété, les risques ayant été transférés à l'acheteur au moment de la délivrance des produits, l'acheteur devra les assurer contre tous risques de dommages ou de responsabilité. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens.

FACTURATION

Les factures seront établies par application des prix et des quantités exactes fournies. Le montant des factures sera établi en incluant la TVA au taux légal en vigueur au jour de la facturation..

PAIEMENT

Sauf stipulations contraires, nos factures sont payables au comptant à réception, nettes et sans escompte.

Les frais de sommation ainsi que l'intérêt moratoire de 5% perçus sur les factures échues, vous seront facturés.

En cas de retard ou de défaut de paiement, par déchéance du terme, l'intégralité des sommes dues devient immédiatement exigible, à compter de la date de mise en demeure.

LITIGE

Tout litige relatif aux travaux ou prestations conclus relèvera - à défaut d'accord amiable - de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se situe notre siège social.